

LES AUTORITÉS JUDICIAIRES 2017 – EN BREF

Faits saillants de 2017

Chiffres-clés

Effectifs (au 1 ^{er} janvier 2018)	161 personnes (133,4 EPT) , soit : 46 magistrat-e-s (42,5 EPT) 115 membres du personnel judiciaire (90,9 EPT) ↳ 2,84 EPT par rapport au budget 2017 ↳ 1,91 EPT par rapport au 31 décembre 2016
Comptes 2017 - excédent de charges	21,3 millions de francs ↳ 0,6 million de francs, 2,7% par rapport au budget 2017 ↳ 0,2 million de francs, 0,9% par rapport aux comptes 2016
Budget 2018 non approuvé - excédent de charges	21,9 millions de francs ↳ 0,6 million de francs, 2,7% par rapport au budget 2017
Budget 2017 – charges autorités judiciaires vs État	Budget 2017 des charges des autorités judiciaires = 1,11% du budget total des charges de l'État
Nombre de dossiers liquidés	Ministère public : 6'145 (pénal uniquement) Tribunaux régionaux : 12'076 (68% civil / 32% pénal) Tribunal cantonal : 1'054 (28% civil / 27% pénal / 45% administratif)

Figure 1 : Chiffres-clés de l'année 2017

Plusieurs points forts ont marqué l'année 2017, notamment :

- Participation des autorités judiciaires à différents projets transversaux, à des titres et à des stades divers notamment dans les domaines suivants : rémunération des curateurs, numérisation des actes officiels (feuille officielle), assistance judiciaire, suivi des peines et mesures des mineurs ainsi que projet de Nouvel hôtel judiciaire (NHOJ).
- Application du projet SIGE (nouveau Système d'Information et de Gestion de l'État) aux autorités judiciaires. Ce projet vise à remplacer le système SAP actuel dès le 1^{er} janvier 2018 avec comme étape préliminaire la planification du budget 2018 dans le nouveau système de gestion financière.
- Refus, le 24 septembre 2017, par la population neuchâteloise de l'octroi d'un crédit d'engagement de 48,5 millions de francs pour la construction du NHOJ à La Chaux-de-Fonds suite au référendum lancé contre le projet de loi du Conseil d'État.
- Nombreuses mutations au sein de la magistrature, notamment suite aux départs à la retraite des juges cantonaux M. François Delachaux, M. Niels Sørensen et Mme Isabelle Althaus-Houriet. Ont été élus comme nouveaux magistrats pour la fin de la période judiciaire 2014-2020 :
 - M. David Glassey, juge cantonal
 - Mme Catherine Schuler Perotti, juge cantonale
 - Mme Estelle Mathis-Zwygart, juge au Tribunal d'instance
 - Mme Celia Clerc, juge au Tribunal cantonal

Les mutations au sein de la magistrature de l'ordre judiciaire ou changements suivants sont également intervenus au 1^{er} août 2017 :

- M. Olivier Babaiantz du Tribunal d'instance au Tribunal cantonal
 - Mme Joëlle Berthoud Schaer du Tribunal cantonal au Tribunal d'instance
 - Mme Stéphanie Wildhaber Bohnet au sein du Tribunal d'instance (de Neuchâtel à Boudry)
 - Mme Nathalie Kocherhans au Tribunal d'instance (Boudry).
- Changements au sein de la commission administrative des autorités judiciaires (ci-après : « CAAJ ») avec les entrées en fonction, comme présidente, représentante du Tribunal cantonal, de Mme Jeanine de Vries Reilingh le 1^{er} janvier 2017 avec comme suppléant M. Raphaël Inderwildi et de M. Nicolas Aubert comme membre, représentant le ministère public, le 1^{er} juillet 2017 avec comme suppléante Mme Nathalie Guillaume-Gentil Gross. De plus, les mandats de Mme Muriel Barrelet comme membre, représentante du Tribunal d'instance et de sa suppléante Mme Florence Dominé ont été reconduits pour une nouvelle période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Ressources humaines

La conduite et la gestion des ressources humaines constituent un aspect important de l'activité administrative des autorités judiciaires : en effet, du point de vue des éléments chiffrés, les coûts de personnel représentent environ 90% de ses charges de fonctionnement.

L'effectif total (magistrat-e-s et personnel judiciaire) s'élève à 133,4 EPT (Équivalent Plein Temps) au 1^{er} janvier 2018 (161 personnes).

Le personnel judiciaire était composé de 90,9 EPT (115 personnes) au 1^{er} janvier 2018 et comprenait, conformément à l'article 57 OJN, les fonctions suivantes :

- Greffières-rédactrices/greffiers-rédacteurs : 11,7 EPT (16 personnes)
- Procureur-e-s assistant-e-s : 5,0 EPT (6 personnes)
- Analystes financiers/financières : 1,5 EPT (2 personnes)
- Greffière/greffiers ainsi que le personnel administratif : 70,2 EPT (87 personnes)
- Secrétaire général, adjointe/responsable financière et secrétaires : 2,5 EPT (4 personnes)

En complément, nous rappelons que les magistrat-e-s représentent 42,5 EPT (46 personnes) au 1^{er} janvier 2018.

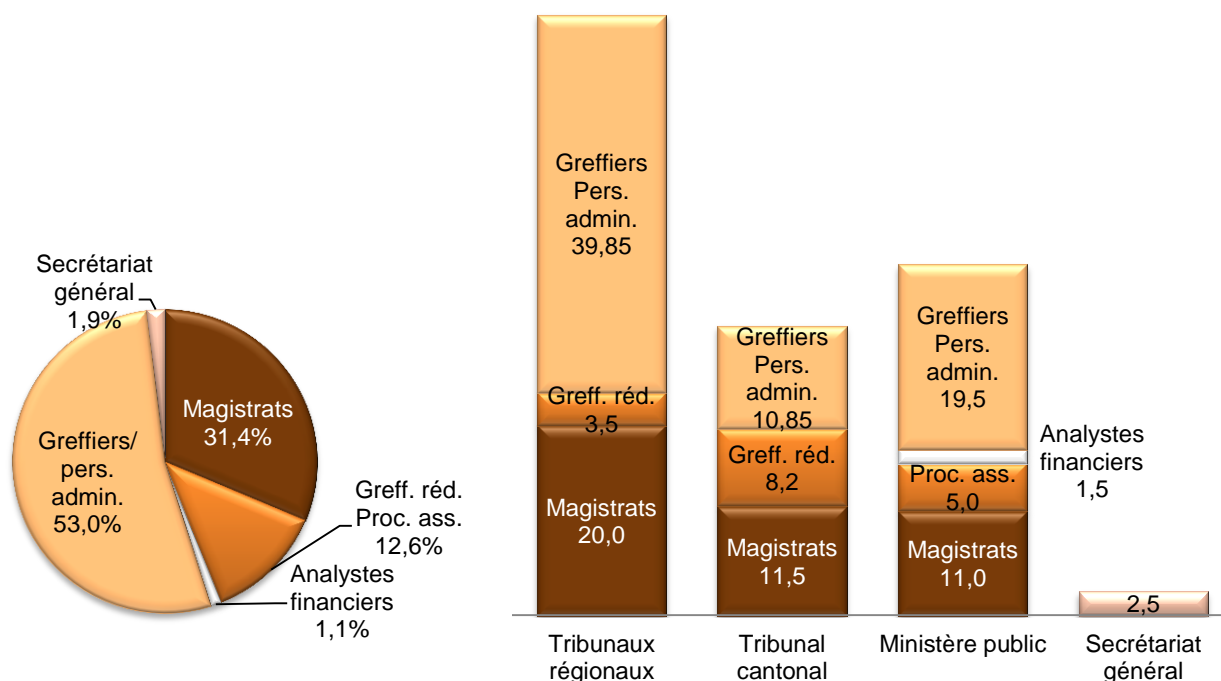


Figure 2 : Effectifs (en EPT) des autorités judiciaires par fonction (à gauche) et par entité (à droite) au 1^{er} janvier 2018

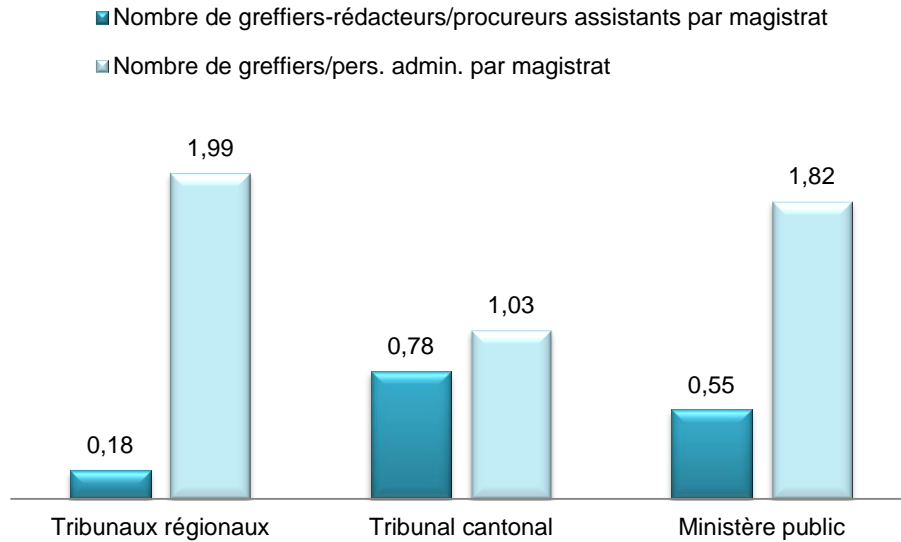


Figure 3 : Nombre (en EPT) de greffiers-rédacteurs/procureurs assistants et de greffiers/personnel administratif par magistrat

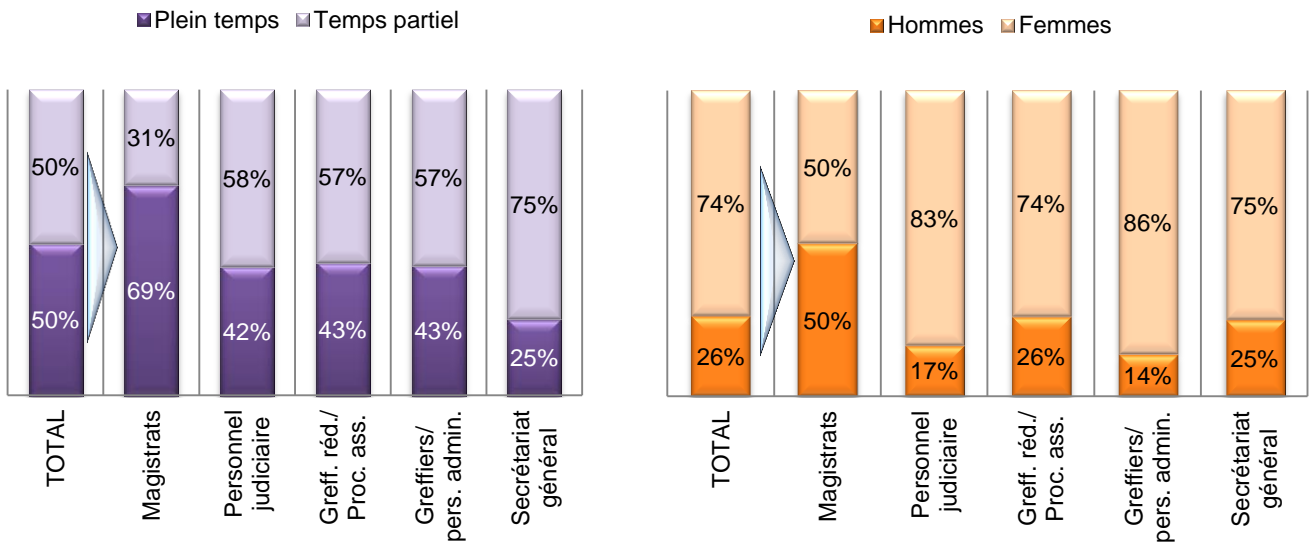


Figure 4 : Répartition plein temps / temps partiel et hommes / femmes des membres des autorités judiciaires (magistrats et personnel judiciaire)

Finances

Gestion des comptes 2017

Le compte de fonctionnement boucle en 2017 avec un excédent de charges de 21,3 millions de francs, inférieur au budget 2017 de 0,6 million de francs (2,7%) et en diminution par rapport aux comptes 2016 de 0,2 million de francs (0,9%). Cet excédent de charges de 21,3 millions de francs résulte des charges de 23,7 millions de francs partiellement compensées par des revenus de 2,4 millions de francs relatifs aux émoluments perçus en matière civile.

		Comptes 2016	Variation comptes 2017 vs comptes 2016		Comptes 2017	Variation comptes 2017 vs budget 2017		Budget 2017
Résultat en francs		21'469'240	-190'608	-0,9%	21'278'632	-596'084	-2,7%	21'874'716
3	Charges	23'846'228	-2'10'932	-0,9%	23'635'296	-760'870	-3,1%	24'396'166
30	Charges de personnel	21'192'767	-307'669	-1,5%	20'885'098	-726'323	-3,4%	21'611'421
31	Biens, serv. & march.	1'660'702	65'579	3,9%	1'726'282	49'782	3,0%	1'676'500
33	Amortissements	797'309	-2'043	-0,3%	795'265	25'120	3,3%	770'145
35	Dédomm. coll. publ.	183'196	35'558	19,4%	218'753	-111'247	-33,7%	330'000
39	Imput. internes	12'255	-2'357	-19,2%	9'898	1'798	22,2%	8'100
4	Revenus	-2'376'988	20'324	-0,9%	-2'356'664	164'786	-6,5%	-2'521'450
43	Contributions	-2'376'389	19'725	-0,8%	-2'356'664	164'786	-6,5%	-2'521'450
49	Imput. internes	-599	599					

Figure 5 : Résultat des comptes de fonctionnement 2016 et 2017 des autorités judiciaires

Locaux des autorités judiciaires

La problématique des locaux reste entière et les efforts de la CAAJ afin de trouver des réponses concrètes et rapides aux questions lancinantes liées à la fonctionnalité, à l'adéquation et à la sécurité des locaux des autorités judiciaires se poursuivent sans discontinuer.

Dans l'attente d'une décision sur le nouvel hôtel judiciaire, aucune amélioration notable n'a été apportée à l'état des locaux en 2017. Au niveau de la sécurité, la situation est toujours préoccupante, les travaux nécessaires se heurtent, hormis la question budgétaire, à des difficultés de réalisation. L'espace disponible pour le personnel judiciaire n'est toujours pas suffisant.

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

Indicateurs de l'activité judiciaire (durée des procédures)

La Loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN) prévoit que la commission administrative des autorités judiciaires et le Conseil de la magistrature définissent les outils de gestion des autorités judiciaires. Dans ce cadre, depuis 2015, il a été décidé de publier des indications sur la durée moyenne des procédures devant le Tribunal cantonal et les tribunaux d'instance. Il s'agit d'une question importante puisqu'elle intéresse en particulier les parties actuelles et futures à une procédure. Pour tenir compte des disparités en termes de durée pouvant exister entre les différentes procédures, l'indice est pondéré des valeurs extrêmes soit vers le haut, soit vers le bas. Il n'est ainsi pas tenu compte des premiers 10% (les procédures avec la durée la plus longue) et des derniers 10% (les procédures avec la durée la plus courte) de la période analysée.

Il en ressort d'une part que la durée moyenne des procédures peut être considérée comme tout à fait raisonnable et d'autre part que la situation est stable en comparaison annuelle.

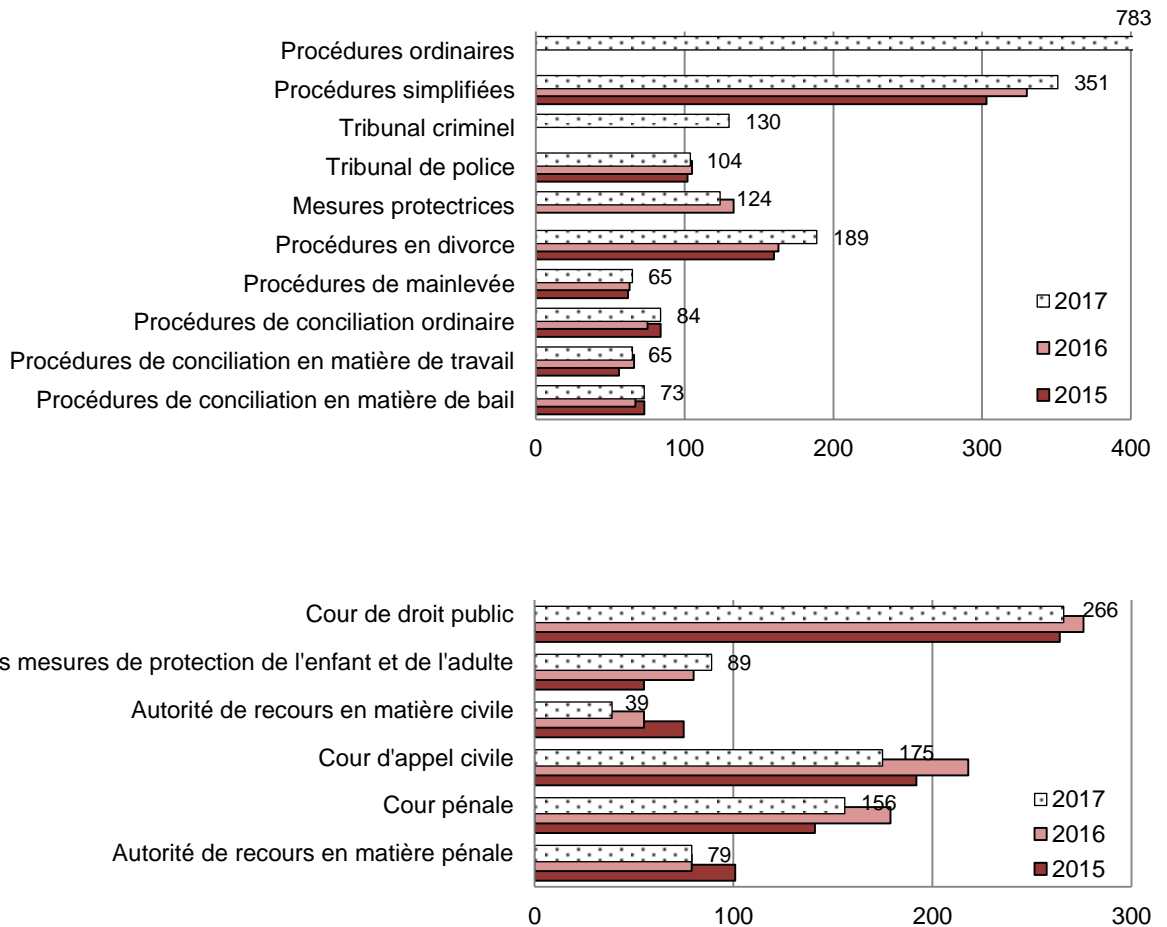


Figure 6 : Durées moyennes en jours des procédures des tribunaux régionaux (en haut) et du Tribunal cantonal (en bas)

CONCLUSION

Le Conseil de la magistrature et la commission administrative des autorités judiciaires se félicitent du fonctionnement de celles-ci, qui répond globalement aux besoins de la population.

La mise à disposition du public, mais aussi des différentes instances en vue de leur contrôle interne, d'outils de pilotage s'avère positive. De tels outils permettent de suivre l'évolution des différentes instances sur plusieurs années, d'adapter leurs moyens respectifs en gardant à l'esprit la limitation du budget disponible et d'anticiper les besoins. Il en découle une meilleure vision de ce qui est nécessaire à l'activité judiciaire et en définitive, une stimulation pour celles et ceux qui l'exécutent au quotidien. En outre, parallèlement aux analyses de moyen et long terme, le Conseil de la magistrature et la CAAJ saluent la solidarité constatée entre les différents sites et instances, en particulier lorsqu'il s'est agi de suppléer des absences ou de faire face à un aléa.

Si on élargit un peu l'examen, on constate que les rapports avec les autres pouvoirs sont réguliers, constructifs et aptes à apporter des solutions pragmatiques à des problèmes concrets, tout comme à mener des chantiers plus vastes, tels que les années prochaines en verront sans doute le développement pour le logement des autorités judiciaires. En cela, si les problèmes ne sont pas résolus par de simples contacts périodiques et une organisation plus proche des besoins, ceux-ci y contribuent grandement. Il faut s'en réjouir.

Le président du Conseil de la magistrature
Alain Rufener

La présidente de la CAAJ
Jeanine de Vries Reilingh

Nombre de dossiers liquidés en 2017 - filières civile, pénale et administrative

	CIVIL	Nb dossiers	PENAL	Nb dossiers	ADMINISTRATIF	Nb dossiers	Total
Tribunal cantonal	CACIV	104	Cour pénale	109	CDP	478	1'054
	ARMC	110	ARMP	176	Tribunal arbitral	0	
	CMPEA	64					
	Autres cours	13					
Total		291		285		478	
Tribunaux régionaux	Dossiers civils	6'096	Dossiers pénaux	3'860	----		12'076
	APEA	2'120					
Total		8'216		3'860		0	
Ministère public	----		Dossiers pénaux	6'145	----		6'145
Total		0		6'145		0	6'145
TOTAUX		8'507		10'290		478	19'275

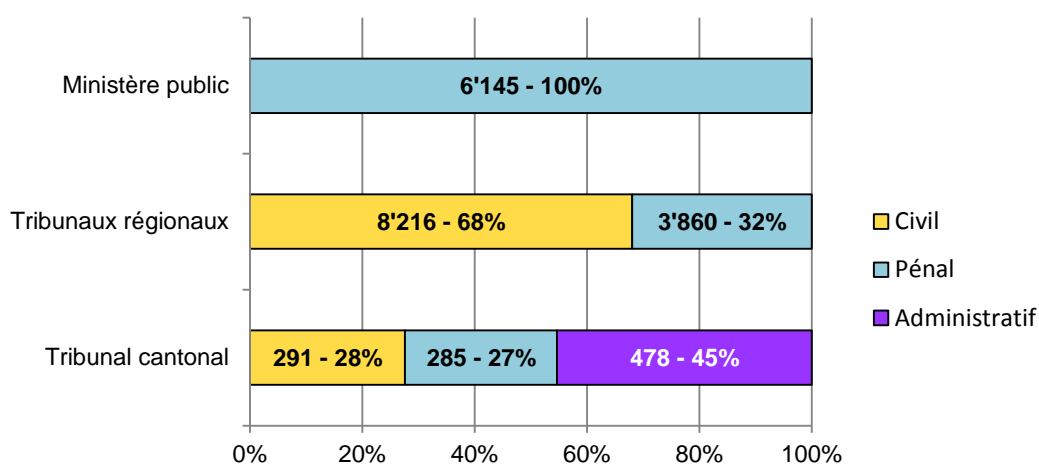


Figure 7 : Nombre de dossiers liquidés en 2017 – filières civile, pénale et administrative

Le rapport de gestion 2017 de la commission des autorités judiciaires et du Conseil de la magistrature peut être consulté, dans sa version complète, à l'adresse internet suivante :

<http://www.ne.ch/autorites/PJNE/Pages/RapportsAnnuels.aspx>

Secrétariat général des autorités judiciaires

Rue du Château 12

2000 Neuchâtel

☎ 032 889 61 44

✉ secretariat.PJNE@ne.ch